



COMPTE RENDU DU CONSEIL DE QUARTIER

MARAIS-PLACE DES VOSGES

Réunion du 18 janvier 2024

Présent-es: Xavier BALLERY (équipe d'animation); Laurence DUFLOS (coprésidente); Agnès FRANCONIE; Robert GARRISON; Françoise GREISH; André GRELON; Philippe LANTA; Anne MALAVIEILLE; Joao PESTANA DA SILVA (équipe d'animation); Mickael SARFATI; Françoise VAUCHÉ (coprésidente); David WOLFF PATRICK.

Excusé-es: Louise DANCY; Arnaud DEMESLAY; Benoit FOURNIER; Johann GOINEAU; Thérèse MAJNONI d'INTIGNANO; Emilie SENES; Timothy TICEHURST; Antoni VALERO CABRE; Marie BARTHELEMY (Le Petit Dakar); Valérie GUILLAUME (Musée Carnavalet);

Auditeurs: Sandrine THOURY.

Mairie de Paris Centre: Boris JAMET-FOURNIER, Conseiller de Paris, délégué de Paris Centre en charge du Budget Participatif, de la participation citoyenne, des Conseils de quartier et de l'innovation; Cynthia DELLA SCHIAVA, Coordinatrice des Conseils de quartier.

Intervention de Boris JAMET-FOURNIER, élu référent du Conseil de quartier

Boris JAMET-FOURNIER prend la parole afin d'apporter les éléments de réponses aux questions précédemment posées.

La coprésidente a rapporté que dans la pratique locale la zone de rencontre sur la Barbette et sur la rue Elzévir n'est pas identifiée comme une zone de rencontre. Elle a posé les questions suivantes: Il y a-t-il des marquages au sol « zone rencontre »? des panneaux? Est-il possible de renforcer la signalétique de cette zone de rencontre?

Cette zone est bien une zone de rencontre. La mise en place de la signalétique est dans le plan de charge des services de la voirie.

Plusieurs membres ont fait remonter une problématique d'accès par les riverains aux rues des Archives et Michel Le Comte qui sont devenues en sens unique

Une conseillère a demandé s'il est envisageable de mettre en place une tolérance de circulation pour les riverains via le papillon Paris Centre, qui permettrait d'emprunter la voie de bus comme cela est autorisé sur la rue Rivoli?

Il n'est pas envisageable de mettre en place une tolérance de circulation pour les riverains en empruntant la voie de bus puisqu'il est très difficile de faire la différence entre un riverain et un non-riverain pour la police municipale.

La Mairie de Paris Centre s'est appuyée sur l'expertise et les avis des participants des ateliers de concertation, ainsi que sur les avis de la RATP et des concessionnaires de parking consultés, pour consolider le nouveau plan de circulation. Les mesures retenues tiennent largement compte de cette phase de concertation qui a permis des évolutions importantes, tout en conservant les objectifs initiaux de la démarche.

Cela génère des contraintes, qui selon la Mairie de Paris Centre, semblent très inférieures aux bénéfiques du projet pour le quartier et ses habitants (dont 3/4 n'ont pas de voiture) en termes de sécurité routière, de bruit et de pollution. La Mairie de Paris Centre précise qu'elle a tenu à maintenir chaque adresse du quartier accessible en voiture, en refusant les projets (pourtant très portés par des habitants qui pressent en ce sens) de piétonisation totale de certaines rues. C'est un compromis qu'elle estime équilibré d'un point de vue global pour le quartier. Si ce plan de circulation vise explicitement à favoriser la marche, l'usage des bus ou du vélo, il n'empêche ainsi à personne d'utiliser sa voiture en fonction de ses besoins pour les trajets qui ne peuvent pas être substitués par un autre mode de transport. Avec, il est vrai, parfois un rallongement du temps de parcours.

Signalements

Un membre du Conseil signale une problématique de stationnement récurrent devant l'entrée de l'école Moussy. A défaut de place prévue, les professionnels (livraisons) et les taxis coccinelles s'y installent. L'accessibilité PMR de cet espace n'est plus respectée. Par ailleurs, il n'existe également pas de place de stationnement PMR dans la rue Moussy.

Suite à de nombreux échanges, des conseillers alertent la Mairie de Paris sur les nuisances nocturnes répétées au 12 rue Barbette, 13 rue de Thorigny et 11 rue du Roi Doré.

Pour les habitants du 11 rue du Roi Doré et du 13 rue Thorigny, les nuisances sont signalées depuis plus de deux ans auprès des services. Plusieurs procédures ont été réalisées. Les amendes ne sont pas dissuasives (68€). Les questions suivantes sont posées : Est-ce la Mairie de Paris Centre peut-elle augmenter les amendes quand il y a récidivisme ? Dispose-t-elle d'un levier pour aider ses familles dont la sécurité des enfants est remise en cause par le manque de sommeil répété ? Peut-elle proposer une médiation avec suivi ?

Au 12 rue Barbette, un huissier a constaté les tapages nocturnes. Le document a été transmis à la Police sans résultat concluant.

Le conseil de quartier alerte La Mairie de Paris Centre quant à la servitude de l'accès au Jardin des Rosiers, par la rue des Francs Bourgeois, aux horaires prévus 11h-17H. Plusieurs membres ont constaté que l'accès avait été fermé à de nombreux moments. Le conseil de quartier vote à l'unanimité un vœu : le respect de la servitude du passage.

Présentation des Commissions et Groupes de Travail

La coprésidence introduit la thématique en informant les conseillers que la charte des Conseils de quartier donne la possibilité aux membres de créer, à leurs initiatives, des Groupes de Travail ou des Commissions thématique. Ces groupes peuvent intégrer d'autres personnes impliquées par le projet ou le thème concerné et accueillir si besoin des invités. Les Conseils de quartier peuvent organiser des réunions de travail. Il participe également à l'élaboration du Contrat Local de Sécurité et au Plan de Propreté du Secteur.

La coprésidence présente aux conseillers les commissions ainsi que les sujets traités :

- Communication inter-Conseils Paris Centre ;
- Propreté : Dans Ma Rue, signalements et points noirs ;
- Culture et Patrimoine : organisation des balades, découvertes du Conseil de quartier) ;
- Sport : promotion de tous les sports ;
- Nuisances sonores ;
- Mobilités : circulation, stationnement, accessibilité, vélos et trottinettes ;

- Solidarité : animations et actions de solidarité ;
- Sécurité : GPO (prochaine réunion le 16 mai), points écoles, Police Municipale, espace public partagé, pistes cyclables.
- Terrasses : Projet Nuits Paisibles (capteurs sonores pédagogiques)
- Végétalisation : suivi du projet Ville Trame verte
- Prévention : Contrat de Prévention et de Sécurité d'Arrondissement (CPSA)

Les conseillers sont invités à rejoindre les groupes existants en écrivant à l'adresse mail de l'équipe d'animation, marais-vosges@conseil-de-quartier.fr.

Un conseiller propose la création d'une commission « l'Enfant dans le Marais ». Une conseillère du Conseil de quartier Marais-Archives propose d'associer la commission « Handicap Ecole » de leur Conseil à cette nouvelle commission.

Intervention, d'un membre du Conseil Local Handicap, présentation de la journée du Handisport

Cette journée est portée par le Conseil Local handicap. Elle aura lieu le 23 juin 2024 dans le jardin Arnaud Beltrame, Caserne des Minimes. Il sera proposé :

- Une déambulation, tous publics, en fauteuils roulant, dans une partie de Paris Centre, avec des arrêts culturels ;
- Des rencontres sportives Handi-rugby et Cecifoot avec des professionnels ;
- Une animation par une fanfare ;
- Une présentation cinématographique sur la thématique handicap.

Les membres de Conseil de quartier votent à l'unanimité pour s'associer à l'organisation de cette journée.

La coprésidente informe qu'une réunion aura lieu le 6 février, organisée par le Conseil Local Handicap, permettant de définir les besoins pour réaliser cet évènement. Les conseillers peuvent contribuer, à titre d'exemple au tracé du trajet de la déambulation, à la communication (création du flyer et d'une affiche) et à la participation le jour j.

Projet Canopée Urbaine, autour des Blancs Manteaux

Un point d'étape est réalisé par le référent du projet. Il rapporte que le Conseil de quartier Marais-Archives est favorable pour s'associer sur ce projet. L'objectif du projet est de créer une nouvelle place végétalisée, autour de l'espace des Blancs Manteaux, au 48 rue Vielle du Temple 75004.

Dans un premier temps de réalisation, il est proposé l'expansion d'espaces verts et d'une zone de rencontre autour de la Halle notamment en :

- plantant des nouveaux arbres,
- aménageant le sol notamment en aplatissant deux lignes de pavés,
- aménageant des barrières d'arbustes,
- ajoutant des agrès sportifs.

En dernier lieu, si cela est envisageable, d'agrandir, rénover et réaménager l'espace des Blancs Manteaux en :

- végétalisant le toit et une ou plusieurs façades,
- ajoutant de l'accessibilité supplémentaire pour le public (ascenseur et/ou escalator),
- construisant des espaces supplémentaires en sous-sol et des étages supplémentaires.

Les membres du Conseil sont invités à participer au Groupe de Travail. Il est composé de 2 membres du Conseil de quartier Marais-Archives. Une des coprésidentes souhaite y être intégrée.

Autre sujet soumis au vote

Le Conseil de quartier vote à l'unanimité, d'inviter à chaque réunion plénière, une direction de la Ville de Paris (DASCO, DAC, DJS, DEVE, DPMP) pour intervenir.

Nouvelles questions posées lors de la séance, à la Mairie de Paris Centre

Le Conseil de quartier rapporte une difficulté à faire grandir le Conseil. Il demande à la Mairie de Paris Centre, si elle peut organiser un évènement ou une réunion publique sur la thématique Conseils de quartier afin d'aider le Conseil à avoir plus de visibilité ?

Parallèlement, les conseillers ont émis le besoin qu'une action d'information, de formation soit organisée, par la Mairie de Paris, pour les accompagner dans leurs actions, missions ?

Il est également demandé, s'il est possible, d'afficher une communication reprenant toutes les dates des Conseils en Mairie et dans les panneaux municipaux de Paris Centre ? Le Conseil de quartier peut fournir un modèle d'affiche si la Mairie de Paris Centre le souhaite.

Le Conseil de quartier partage une grande frustration sur la lenteur de la mise en place des projets votés depuis 2021. Il demande à la Mairie de Paris Centre, une nouvelle actualisation sur les avancées sur tous les projets : les boîtes à lire, les 4 derniers nichoirs, les 2 bancs, les 2 tables d'échecs, la poubelle et les grilles d'arbres ?

Informations diverses

Dans le cadre de la sécurité et troubles de voisinage, la coprésidence invite les conseillers à envoyer leurs remarques et les points noirs identifiés au mail suivant: securite-mpv@conseil-de-quartier.fr

Liens utiles :

- [Agenda des Conseils de quartier Paris Centre](#)
- [Newsletter de la Mairie de Paris Centre.](#)
- Email de l'équipe d'animation pour transmettre questions et idées: marais-vosges@conseil-de-quartier.fr

Le prochain Conseil de quartier aura lieu le jeudi 14 mars.